

EN bref

Genre et mouvements sociaux

Dans le monde entier, les mouvements sociaux sont une force cruciale de progrès social et se sont avérés capables de déclencher des changements à des niveaux que la politique, le droit et les interventions de développement n'ont pas à eux seuls permis d'atteindre. Partout, les militants et militantes des droits des femmes et les féministes ont construit des mouvements de femmes et ont participé à d'autres mouvements sociaux progressistes. Mais la participation active des femmes à la mobilisation sociale ne garantit pas que les mouvements s'impliquent dans la lutte pour les droits des femmes ou adoptent des formes plus justes de rapports de pouvoir entre hommes et femmes dans leurs idées politiques et dans leurs pratiques.

Cet *En Bref* explique les raisons pour lesquelles il est si important que tous les mouvements sociaux progressistes s'engagent à repenser et à transformer les droits des femmes et les rapports de pouvoir patriarcaux, à la fois dans leurs actions militantes externes et dans leurs cultures et pratiques internes. Il étudie certains des défis à relever pour y parvenir et présente quelques « chemins vers des mouvements justes

du point de vue du genre » qui peuvent être empruntés et adaptés dans différents contextes de mobilisation. Les deux études de cas, réalisées en collaboration avec des militants et militantes et des leaders de mouvements, illustrent la mise en pratique de certains de ces chemins : dans le mouvement mondial pour les droits humains et dans celui de la CLOC-Via Campesina en Amérique latine.



Genre et mouvements sociaux : panorama

Pourquoi les droits des femmes et la justice de genre sont-ils des sujets importants pour les mouvements sociaux ? Et à quoi ressemble un mouvement juste dans une perspective de genre ?



Histoire de deux mouvements : comment les droits des femmes sont devenus des droits humains

Où et quand les mouvements en faveur des droits humains et les mouvements de femmes ont-ils convergé ? Et comment se sont-ils mutuellement enrichis et transformés ?



L'égalité de genre et les droits des femmes dans le mouvement de la CLOC-Via Campesina

Quelles stratégies les femmes leaders du mouvement de la CLOC ont-elles utilisées pour intégrer l'égalité de genre dans les activités externes et les dynamiques internes du mouvement ?

Genre et mouvements sociaux : panorama

Jessica Horn



Jeune femme tunisienne lors de la marche inaugurale du Forum social mondial, Tunis, mars 2013.
Photographie : Jessica Horn

Partout dans le monde s'exprime activement une revendication de masse pour que cesse l'injustice de genre dans tous les domaines de la vie sociale, économique, politique et culturelle. Les mouvements sociaux – avec à leur tête des militant-e-s en faveur des femmes et/ou de la justice de genre et des mouvements féministes – ont joué un rôle crucial dans la revendication et la mise en place des changements et pour garantir leur durabilité. Mais, si les droits des femmes sont « au programme » dans de nombreuses sphères, les militants et militantes se heurtent toujours à de fortes résistances au changement dans les idées politiques et les pratiques de ces mouvements et des organisations qui leur sont associées.

Que sont les mouvements sociaux et pourquoi sont-ils importants ?

Les mouvements progressistes en faveur de la justice sociale apparaissent en réaction à des situations d'inégalité, d'oppression ou quand des revendications sociales, politiques, économiques ou culturelles ne sont pas satisfaites. Ils constituent « un ensemble organisé de membres poursuivant un objectif politique commun de changement par l'action collective » (Batliwala 2012: 3). Ils sont une force

importante de remise en cause des inégalités et exclusions existantes dans la société et de proposition de modèles et points de vue nouveaux pour établir des rapports de pouvoir plus égalitaires et plus justes dans les domaines social, économique et politique.

Pourquoi les droits des femmes et la justice de genre sont-ils des sujets importants pour les mouvements sociaux ?

Pour qu'une action ou une intervention relative aux droits, à la démocratie et à l'égalité porte ses fruits, elle doit prendre en compte l'égalité de genre et lui donner toute sa place dans l'analyse et la méthodologie du changement. À défaut, les interventions ont peu de chances d'atteindre leurs objectifs et de contribuer à une égalité totale et à une transformation sociale plus holistique et plus complète.

Pour intégrer les perspectives de genre, il ne suffit pas d'« inclure » les femmes, ou de « penser aux » hommes et aux minorités de genre. Il s'agit plutôt de prendre en considération les approches alternatives qu'apporte cette perspective de genre en politique et qui constituent des outils de transformation des rapports de pouvoir patriarcaux.

Quels sont les différents points de vue des mouvements sur les droits des femmes et la justice de genre ?

Ce sont des femmes, au sein de mouvements pour le changement exclusivement féminins, qui ont mené l'essentiel des combats militants pour la justice de genre. Mais les mouvements d'hommes militant pour l'égalité de genre ont développé de nouvelles approches pour comprendre comment le pouvoir patriarcal affecte les hommes et les garçons et penser des modes plus égalitaires de mise en rapport des hommes et des femmes.

La plupart des mouvements sociaux mixtes du point de vue du genre ne se sont pas engagés d'emblée à prendre en compte les inégalités de genre, même si beaucoup d'entre eux comptent des femmes parmi leurs membres actifs. Pour certains d'entre eux, peu nombreux, la justice de genre est un axe fondateur. Ils sont fondés sur une politique de l'intersectionnalité qui confère une place centrale à l'analyse des rapports de pouvoir entre hommes et femmes et à l'action dans ce domaine.¹

Quels sont les défis que les mouvements sociaux doivent relever pour intégrer les perspectives de genre ?

La résistance à l'intégration des droits des femmes et de la justice de genre dans les objectifs clés des mouvements peut se traduire par un déni de l'importance de l'égalité de genre – sous le prétexte que les femmes sont déjà des membres actifs ou que le mouvement défend déjà la démocratie ou l'inclusion.

¹ L'« intersectionnalité » est un cadre conceptuel qui rend visibles les discriminations multiples auxquelles les personnes sont confrontées et les modalités selon lesquelles les systèmes oppressifs (tels que le genre, la race, la classe, la sexualité, le handicap) interagissent entre eux.

Les idées et les comportements genrés qui prévalent dans les « structures profondes »² des mouvements posent aussi problème. Des idées profondément enracinées sur les rôles de genre peuvent mener à des comportements sexistes, discriminatoires, voire violents à l'égard des femmes et des groupes minoritaires.

Les idées liées à la tradition, à la culture, à la religion et à la sphère privée créent des barrières et peuvent être utilisées pour marginaliser et réduire au silence ceux et celles qui s'élèvent contre les rapports de pouvoirs entre hommes et femmes dans des domaines comme la famille ou qui défendent l'avortement.

Les militant-e-s se voient souvent répondre que les questions de genre seront traitées « après la révolution » et des compromis redistribuent le classement des priorités. Les questions d'égalité de genre sont abandonnées si elles compromettent les chances qu'auraient d'autres revendications d'être entendues.

Enfin, même lorsque les mouvements parviennent à attirer des femmes en leur sein et à leur permettre d'occuper des positions dirigeantes, il est souvent difficile d'assurer la pérennité du progrès et de faire en sorte que les droits des femmes et la justice de genre gardent une place importante.

À quoi ressemble un mouvement juste dans une perspective de genre ?

Un mouvement juste dans une perspective de genre :

- Revendique l'importance de la lutte contre les inégalités de genre comme élément à part entière de la justice pour tous et l'identifie explicitement comme un domaine d'action prioritaire.
- Crée un environnement favorable à une réflexion interne et à l'action en faveur des droits des femmes et de la justice de genre.
- Met en place activement et formellement un soutien à la participation des femmes et à l'exercice des fonctions dirigeantes par les femmes, et ce dans tous les domaines d'activité du mouvement.
- Lutte sans répit contre les violences à l'égard des femmes et décrète la tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel dans tous les espaces du mouvement.
- Évalue le biais de genre dans l'attribution des rôles au sein du mouvement et redistribue les tâches selon des principes justes du point de vue du genre.
- Permet la pleine participation des femmes comme des hommes, en prenant en considération le travail de care et les rôles reproductifs.
- Prend la mesure des dimensions de genre des retours en arrière et de l'opposition externe auxquels sont confrontés les militants et militantes.
- Prend en compte les identités de genre dans leur contexte, les identités trans et intersexuées ainsi que les évolutions des perceptions du genre dans la vie sociale et dans le militantisme.

Comment construire des mouvements justes dans une perspective de genre ?

Identifier et transformer la culture, les dynamiques de pouvoir et les hiérarchies au sein des mouvements

En rendant visible le fonctionnement du pouvoir de genre dans « la structure profonde » des mouvements, il est possible de remettre en cause les dynamiques de pouvoir cachées qui rendent inconfortable ou insupportable la participation des femmes et des groupes minoritaires.

Soutenir le militantisme interne pour le changement

Il peut être nécessaire de soutenir à la fois le pouvoir collectif des femmes et les artisanes individuelles du changement, de construire un leadership féministe ou de développer des plateformes ou des comités consacrés à l'égalité.

Mettre un coup d'arrêt à l'impunité accordée à la violence basée sur le genre

Pour que les membres du mouvement soient tenus de répondre de leurs manquements à l'éthique dans les rapports de genre, il est nécessaire d'aborder des sujets tels que la violence domestique ou le harcèlement sexuel, et d'inciter les instances dirigeantes à prendre position contre la discrimination ou la violence au sein de leurs mouvements.

Développer les idées politiques et les arguments

Il s'agit notamment de rendre clairement visible la place des droits des femmes et de la justice de genre dans les priorités du mouvement et de créer des espaces de débat sur ce qu'implique la priorité donnée au genre dans différents contextes propres au mouvement.

Construire des alliances larges et une cause commune

Pour que se dessine une cause commune, il convient que chacun soit ouvert à la critique et animé par le désir d'écouter et de changer. L'analyse intersectionnelle est un outil utile pour permettre aux mouvements d'identifier les points d'intersection des différents axes de pouvoir.

Développer l'inclusion au sein des mouvements de femmes et des mouvements féministes

La remise en cause des inégalités et de l'exercice d'un pouvoir discriminant au sein des mouvements de femmes doit être constante et renforcera les solidarités avec les autres mouvements.

Mettre en pratique la justice de genre dans les mouvements et dans les organisations qui leur sont associées

L'organe central d'un mouvement peut jouer un rôle déterminant pour garantir des progrès en matière de justice de genre. Les stratégies de changement organisationnel et les méthodes d'audit et d'évaluation sont des outils utiles s'ils sont adaptés et développés en fonction des contextes spécifiques au mouvement.

Rester attentifs aux rapports de pouvoir entre organisation et mouvement

Les organisations qui se consacrent au développement des mouvements peuvent encourager et aider ces derniers à être inclusifs, à lutter contre de nouvelles formes d'oppression et à identifier des formes émergentes de représentativité.

Garder le cap et accompagner le changement dans la durée

Pour les mouvements, la vraie difficulté consiste à assurer la continuité des progrès et à travailler à une intégration complète des droits des femmes et de la justice de genre dans la durée, en anticipant les retours en arrière et en y réagissant par des mesures adaptées.

² La « structure profonde » désigne les couches cachées des organisations ou des mouvements, dans lesquelles se produisent les processus inconscients ou conscients mais dissimulés, parmi lesquels les présupposés tenus pour acquis sur les rôles de genre et la place des femmes.

Histoire de deux mouvements : comment les droits des femmes sont devenus des droits humains

Manjima Bhattacharjya



Marche des femmes pour l'égalité de genre à Dakar, Sénégal, 2011.

Photographie: Marie Devers

« Quand se combinent les idées féministes et les outils du cadre des droits humains, de grands progrès peuvent être réalisés. »

Une première définition des « droits humains » a été donnée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), adoptée en 1948. Pendant les décennies qui ont suivi, des mouvements ont utilisé les droits humains de manière percutante, partout dans le monde, pour lutter contre la détention arbitraire et la torture des prisonniers incarcérés pour leurs convictions ou pour s'être opposés à l'État et pour consigner les abus des régimes dictatoriaux.

En parallèle, se sont développés les mouvements féministes et les mouvements de femmes. Mais durant ces dernières décennies, l'expérience a montré que le discours international sur les droits humains pouvait ignorer ou marginaliser les droits des femmes, sauf quand les mouvements de femmes s'impliquent et font la démarche délibérée et répétée de se rapprocher des mouvements pour les droits humains et de les bousculer. Cette étude de cas s'appuie sur une revue des documents clés et sur des entretiens avec des défenseurs des droits des femmes aux niveaux international et régional. Elle examine les points de convergence des mouvements en faveur des droits humains et des mouvements de femmes, et les modalités selon lesquelles ils se sont mutuellement enrichis et transformés.

Redéfinir les « droits humains »

L'article premier de la DUDH précise que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Le texte proscrit la discrimination et affirme que « chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ». Mais le concept fondamental de droits humains et sa capacité à reconnaître des identités genrées ont toujours été contestés.

C'est durant la Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985), au moment de l'élaboration de la Convention sur toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), que la véritable situation des droits des femmes dans le monde a commencé à être examinée. Un nombre croissant de militant-e-s féministes se sont alors rassemblées lors de trois conférences pour aboutir à la création d'une coalition, la Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes (Global Campaign on Women's Human Rights).

Lors de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme de Vienne en 1993, un tribunal des femmes portant sur la violence faite aux femmes a été créé. De nouvelles idées radicales y ont été émises et le slogan « Les droits des femmes sont des droits humains » a résonné tandis que les témoignages des femmes poussaient l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Les étapes suivantes ont été Le Caire en 1994, conférence durant laquelle la sexualité et les droits reproductifs étaient à l'ordre du jour, puis Beijing en 1995 qui a permis de regrouper les préoccupations des mouvements de femmes dans un plan d'action que les gouvernements devaient s'appropriier et traduire en réformes dans le droit et la politique.

Des droits à l'échelle internationale aux réalités locales

Au niveau local, les effets de ces changements mondiaux n'ont pas été les mêmes pour tous les mouvements. Les régions possédaient leurs propres mécanismes en matière de droits humains, comme la Commission interaméricaine des droits de l'homme, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Commission européenne des droits de l'homme. Les groupes de femmes ont pu utiliser ces mécanismes pour servir leurs propres priorités. Par exemple, au début des années 2000, une coalition de militants, d'universitaires et de juristes de toute l'Afrique s'est rassemblée pour donner l'impulsion nécessaire à la création d'une Charte africaine des droits des femmes, le Protocole de Maputo, dont l'objectif était d'étendre et d'adapter les droits établis par la CEDEF au contexte dans lequel vivaient les Africaines en milieu rural.

Les succès internationaux

Tous ces changements se sont conjugués avec les actions continues de lobbying et de plaidoyer des militantes féministes pour aboutir à ce que, les années 1990 touchant à leur fin, une présence féministe indubitable ait fait son chemin dans le droit international relatif aux droits humains. Sur la base de violences sexuelles de masse attestées durant des conflits, le viol a été reconnu comme arme de guerre. Les crimes liés au genre ont été inclus dans le Statut de Rome qui, en 1998, a institué la Cour pénale internationale. La résolution 1325 du Conseil de sécurité a fait des droits des femmes une question de sécurité nationale et internationale, et la redéfinition de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme de 1998, a permis d'inclure la notion de représailles contre les « femmes défenseuses des droits humains ».

Travailler ensemble

Quand les mouvements en faveur des droits des femmes et ceux en faveur des droits humains ont commencé à travailler ensemble, ils ont appris les uns des autres. Les mouvements de femmes ont obtenu de bons résultats lorsqu'ils ont utilisé les outils des droits humains, et les mouvements en faveur des droits humains ont été sensibilisés aux discriminations multiples et sont devenus plus réactifs sur ce point.

Les organisations de défense des droits humains poussent encore les mouvements de femmes à traduire leurs préoccupations d'ordre général en revendications de changements que l'État pourrait mettre en œuvre, alors que les mouvements de femmes ne cessent d'appeler le militantisme pour les droits humains à s'attaquer aux questions de l'intégrité physique, du relativisme culturel et du fondamentalisme religieux sans jamais renoncer aux droits des femmes.

En 2005, des organisations importantes appartenant aux mouvements de défense des droits humains et aux mouvements de femmes se sont rassemblées pour former la Coalition internationale des femmes défenseuses des droits humains. Depuis lors, la notion de femmes défenseuses des droits humains a trouvé un écho grandissant. Le travail en commun au sein de la coalition a permis aux acteurs et actrices de s'approprier pleinement le concept et d'étendre son interprétation aux effets moins visibles et pourtant néfastes de la stigmatisation et des contrecoups vécus par nombre de femmes défenseuses des droits humains.

Défis persistants et leçons apprises

Depuis Beijing, les droits des femmes et l'égalité de genre ont progressé de façon inégale. Les violences contre les femmes restent très fréquentes et les aspects genrés de questions telles que les droits économiques et la pauvreté demeurent inexplorés. Il est devenu plus difficile de travailler sur les questions de sexualité et droits reproductifs, sur les droits des travailleurs et travailleuses

du sexe, sur la religion et les fondamentalismes, car l'opposition s'est organisée et que les forces conservatrices orchestrent les retours en arrière.

Il existe toujours une résistance au changement des cultures organisationnelles patriarcales. Au sein du mouvement pour les droits humains et des organisations qui lui sont associées, le travail effectué sur les droits des femmes a été évalué et l'on a constaté que l'« intégration du genre » au niveau stratégique était un succès mais que les défis de la mise en pratique demeuraient.

Le travail n'est certainement pas achevé, mais il est évident que le militantisme des féministes et des mouvements de femmes a, de bien des manières, contribué à « genrer » la direction stratégique de la plupart des mouvements militant en faveur des droits humains. L'encadré ci-dessous énumère certaines des stratégies qui ont porté leurs fruits dans ces processus.

Stratégies fructueuses

- Un travail transversal entre mouvements pour mettre en lumière les liens entre les droits des femmes et les priorités et thèmes de travail des autres mouvements.
- Une reconnaissance des interrelations entre les droits des femmes et les questions de droits humains dans un sens plus large.
- Des efforts accrus pour comprendre le contexte et examiner les problématiques politiques en lien avec l'identité, la culture et l'intersectionnalité.
- La combinaison du travail d'expert-e-s internes et externes pour susciter une transformation plus conséquente.
- L'utilisation de l'évaluation féministe pour mettre en lumière les manques et illustrer les succès des mouvements et des organisations qui en sont les artisanes.
- Un engagement sur la durée reconnaissant que la marche vers le changement est faite de grands pas en avant mais également de pas en arrière.

En tournant le regard vers l'avenir du militantisme pour les droits humains et les droits des femmes, nous pouvons noter que c'est lorsque les forces des deux mouvements se joignent que les meilleurs résultats peuvent être envisagés ; quand les idées du féminisme se combinent avec les outils des droits humains, de grands progrès peuvent être réalisés. Et lorsque les deux catégories de mouvements travaillent en tandem, leurs voix s'en trouvent mutuellement amplifiées.

Les personnes suivantes ont été interrogées par l'auteure et / ou ont fourni des informations qui ont nourri cette étude de cas : Alda Facio, David Kelleher, Everjoice Win, Gita Sahgal, Hazel Reeves, Heather Barclay, Jenny Birchall, Joanne Sandler, Lina Abou Habib, Lydia Alpizar, Mallika Dutt, Meenakshi Ganguly, Pia Oberoi, Roshmi Goswami, Sara Hossain, Srilatha Batliwala, Suneeta Dhar, Sunila Abeysekera, Sylvia Tamale, et Vijay Nagaraj.

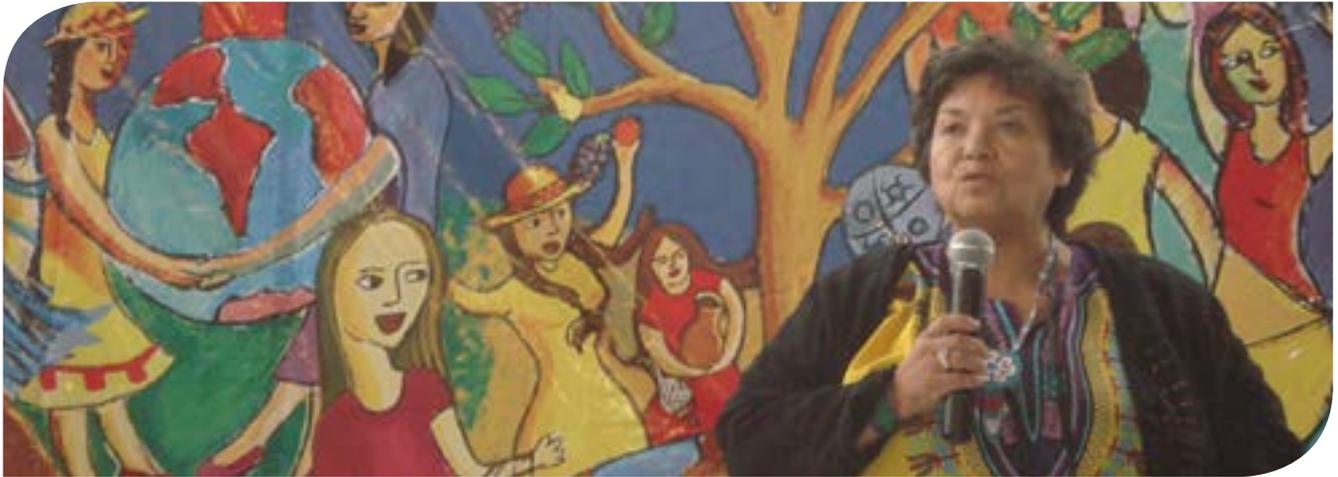
Lire la version complète de cette étude de cas (en anglais)

Regarder et écouter l'auteure parler de cette étude de cas (en anglais)

Manjima Bhattacharjya est une sociologue et une militante féministe basée à Bombay. Elle est joignable à l'adresse suivante : manjimab@gmail.com

Égalité de genre et droits des femmes dans le mouvement de la CLOC-Via Campesina

Pamela Caro



Francisca Rodriguez, fondatrice et porte-parole internationale de l'Association nationale des paysannes et femmes indigènes chiliennes (ANAMURI).
Photographie : Pamela Caro

« Les femmes leaders de la CLOC sont perçues par leurs pairs comme des personnes travailleuses, créatives, audacieuses et débordantes d'idées et de propositions pour faire face aux crises. »

La Coordinadora Latinoamericana de Organizaciones del Campo (CLOC – Coordination latino-américaine des organisations paysannes) est la branche latino-américaine du mouvement mondial de la Via Campesina, qui met en relation les luttes sociales et économiques d'organisations communautaires présentes sur quatre continents. La CLOC a été créée en 1994, englobant 84 organisations dans 18 pays. Ces organisations luttent pour l'accès à la terre, aux territoires, à l'eau et aux semences. Un peu plus de dix pour cent d'entre elles sont des organisations de femmes vivant en milieu rural, et la très grande majorité est composée d'organisations mixtes.

Cette étude de cas porte sur les stratégies mises en œuvre par le mouvement de la CLOC pour intégrer l'égalité de genre à la fois dans ses activités externes et dans sa dynamique interne. Elle traite de certaines réussites du mouvement dans ce domaine ainsi que des défis qui restent à relever. Cette étude se fonde sur des entretiens avec dix femmes leaders d'organisations membres de la CLOC dans sept pays (l'Argentine, le

Brésil, le Chili, l'Équateur, le Honduras, le Paraguay et le Pérou), ainsi qu'avec des hommes leaders au Chili.

La CLOC et l'égalité de genre

En 1997, la CLOC a tenu sa première Assemblée des femmes. Il s'agissait d'une initiative des femmes leaders du mouvement qui visait à mettre en avant les problèmes et revendications spécifiques des femmes en milieu rural. Lors de cette assemblée a été signé un accord sur la parité de genre qui stipulait que cinquante pour cent des membres des espaces de prise de décision devaient être des femmes. Lors de la deuxième assemblée en 2001, le Réseau continental des femmes a été créé comme partie intégrante de la structure de la CLOC. Ce réseau rassemble des femmes de toutes les organisations membres. Il vise à défendre les droits des femmes en milieu rural et à encourager l'intégration d'une perspective de genre dans tous les documents, propositions et actions.

Aujourd'hui, les femmes constituent une force cruciale au sein du mouvement de la CLOC. Elles ont réussi à faire sentir leur présence, et la majorité des organisations membres de la CLOC comptent désormais des femmes parmi leurs dirigeants. Ces femmes leaders sont perçues par leurs pairs comme des personnes travailleuses, créatives, audacieuses et débordantes d'idées et de propositions pour faire face aux crises.

Les stratégies de la réussite

Pour gagner en visibilité au sein de la CLOC, les femmes ont utilisé, entre autres, la stratégie suivante. Elles ont formé des groupes autonomes de femmes dans les organisations mixtes membres du mouvement. Ces groupes ont joué un rôle crucial dans la construction et le renforcement des opinions des femmes à qui elles ont permis de gagner des espaces dans le mouvement. Ils ont également permis d'établir des liens entre les femmes leaders et d'autres jeunes leaders

ainsi que d'autres groupes ne faisant pas traditionnellement partie des structures de pouvoir du mouvement.

Une autre stratégie fructueuse a consisté à organiser des écoles de formation et à inviter des femmes, appartenant ou non à la CLOC, à explorer les liens existant entre égalité de genre et égalité de classe. Par ce processus, les femmes se reconnaissent mutuellement comme des détentrices de droits et renforcent leur propre pouvoir. Elles font ensuite figure d'exemple d'autonomisation (empowerment) pour les autres femmes, et transmettent à ces dernières leurs connaissances sur la manière d'affronter la discrimination et de s'exprimer en public.

Au niveau local, les membres de la CLOC ont collaboré avec d'autres groupes pour la Journée internationale des femmes et pour la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Elles ont utilisé des supports de création comme le théâtre et le cinéma pour aborder des questions allant du harcèlement sexuel à la propriété foncière. L'accès à Internet a ouvert de nouvelles possibilités pour maintenir les contacts et s'informer et a permis à certaines femmes de participer, créer des réseaux et se renforcer.

Pendant ces quinze dernières années, ces stratégies et ces engagements ont permis de remporter des succès divers, tels que : la visibilité du Réseau des femmes ; l'établissement de la parité de genre dans les espaces de prise de décision ; une participation des femmes manifestement en nette augmentation dans les organisations membres de la CLOC et dans les délégations présentes aux conférences de la CLOC ; une position ferme contre le harcèlement sexuel au sein du mouvement ; ainsi que le succès des campagnes « En partant des semences », « Souveraineté alimentaire » et « Assez de violence », qui ont été lancées par des femmes membres et ont ensuite été reprises par toute l'organisation.

Les défis de demain

Au-delà de ces victoires considérables, les femmes sont toujours confrontées à des difficultés. Elles sont certes plus nombreuses à participer mais les modèles et les comportements organisationnels masculins persistent. Les femmes sont souvent considérées comme « complémentaires » ; leurs opinions sont jugées utiles mais pas fondamentales.

Une autre difficulté tient au fait que certains hommes ne se reconnaissent pas eux-mêmes comme ayant besoin de se former et considèrent qu'ils en savent plus que les femmes et que les jeunes. L'école de formation au genre de la CLOC accueille beaucoup plus de femmes que d'hommes, ce qui empêche de mettre à profit les possibilités de débats sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans les communautés rurales et indigènes d'Amérique latine, il peut s'avérer difficile d'évoquer le féminisme et l'égalité de genre. Certains voient le féminisme comme une idée importée qui menace la production agricole basée sur

la famille. Les femmes leaders de la CLOC réfléchissent aux moyens de lutter contre les tensions qui existent entre les idées qui sous-tendent l'égalité de genre et celles qui fondent la complémentarité des rôles dans la conception ancestrale et indigène de la famille et de la Terre Mère.

Les actions de demain

La CLOC doit encore relever le défi de l'application concrète de ses déclarations théoriques sur l'égalité de genre. Le Réseau des femmes de la CLOC a décidé de prendre des mesures pour faire progresser l'égalité de genre. Celles-ci comprennent :

Des actions de sensibilisation aux inégalités considérées comme naturelles dans les constructions culturelles de la famille, dans les organisations et dans les communautés

Les femmes leaders de la CLOC développent actuellement le concept de « féminisme populaire rural » comme stratégie principale de sensibilisation à ces inégalités. Ce concept veut que les femmes puissent s'accepter en tant que telles, être fières d'être des femmes, aspirer à l'égalité, lutter contre les abus, saisir l'occasion de penser différemment, reconnaître leur propre valeur et exiger le respect – tous ces éléments étant importants pour construire une société où les femmes et les hommes puissent tous s'épanouir.

Construire des processus politiques communs au sein du mouvement pour transformer les cultures et les pratiques internes

Les femmes leaders de la CLOC travaillent d'arrache-pied pour dénoncer l'injustice et les comportements inacceptables, remettre en cause le harcèlement sexuel et contester la prise de parole antidémocratique dans les réunions.

Impliquer les femmes, les hommes et les jeunes dans un vaste débat sur les questions de genre

Les leaders de la CLOC ont constaté que les petits groupes, les ateliers et les événements informels étaient souvent des cadres plus propices que les grandes assemblées à la défense de l'égalité de genre. Il est important de susciter l'engagement des hommes et des jeunes dans ces initiatives pour qu'ils puissent comprendre que ce besoin d'égalité doit être prioritaire et s'exprimer sur des sujets tels que le genre et les droits sexuels et reproductifs.

Les femmes de la CLOC sont persuadées que l'avenir est riche de promesses. Elles ne pensent pas que leurs succès puissent être remis en cause, car personne ne pourra enlever aux femmes la conscience qu'elles ont acquise de leurs droits. Elles sont en train de faire de ce mouvement une entité capable d'intégrer les revendications pour l'égalité de genre dans le monde rural latino-américain, alors même que le genre ne figurait pas parmi ses objectifs initiaux. Ce changement a découlé du travail systématique et constant de femmes visionnaires, profondément convaincues, qui ont réalisé d'immenses progrès mais qui n'hésitent pas à reconnaître les défis qui restent à relever.

Les femmes leaders suivantes ont été interrogées par l'auteure pour cette étude de cas : Loyda Olivo (Équateur), Adriana Mezadri (Brésil), Esperanza Cardona (Honduras), Cinthya Gonzalez (Paraguay), Mirta Coronel (Argentine), Lourdes Huanca (Pérou), Francisca Rodriguez, Alicia Muñoz and Florencia Aróstica (Chili). En outre, des entretiens avec trois hommes leaders d'une Confédération paysanne chilienne mixte (Confederación Campesina) ont été réalisés, ainsi qu'un autre avec Nalú Farias de La Marche mondiale des femmes (Marcha Mundial de Mujeres – MMM).

Regarder les images des entretiens réalisés avec 7 de ces leaders (en espagnol sous-titrés en anglais)

Lire la version complète de cette étude de cas (en espagnol et en anglais)

Pamela Caro est travailleuse sociale et chercheuse au CIELO, Universidad Santo Tomás. Elle est joignable à l'adresse suivante : pamelacaro1@santotomas.cl

Références et lectures complémentaires

Batliwala, S. (2012) *Changer leur monde : les mouvements de femmes, concepts et pratiques*, Toronto, Mexico City, Cape Town: Association for Women's Rights in Development

Bunch, C. (1990) 'Women's Rights as Human Rights: Towards a Re-vision of Human Rights', *Human Rights Quarterly* 12.4 (1990 Nov): 486

CLOC Via Campesina, www.cloc-viacampesina.net

Coalition internationale des femmes défenseuses des droits humains, www.defendingwomen-defendingrights.org

Facio, A. (1995) 'From Basic Needs to Basic Rights', *Gender & Development* 3.2: 16

Kelleher, D. and Bhattacharjya, M. (2013) *The Amnesty International Journey: Women and Human Rights*, Brighton: IDS

Nations Unies (1948) *Déclaration universelle des droits de l'homme*, New York: United Nations

Oloka-Onyango, J. and Tamale, S. (1995) "The Personal Is Political", Or why women's rights are indeed human rights: an African perspective on international feminism', *Human Rights Quarterly* 17.4 (1995 Nov): 691

Rao, A. and Kelleher, D. (2005) 'Is there life after gender mainstreaming?', *Gender & Development* 13.2: 57

Spees, P. (2003) 'Women's Advocacy in the Creation of the International Criminal Court: Changing the Landscapes of Justice and Power', *Signs* 28.4, Chicago: University of Chicago Press

Via Campesina, www.viacampesina.org/en/

Wallace, T. and Banos Smith, H. (2010) *Synthèse des enseignements tirés de la campagne Halte à la violence contre les femmes (2004-2010)*, Londres: Amnesty International



Sont également disponibles dans le Kit Actu' sur le thème genre et mouvements sociaux :

- Un Panorama genre et mouvements sociaux, qui expose les principaux problèmes, donne des exemples de pratiques innovantes et propose des recommandations
- Une page Internet genre et mouvements sociaux, qui comprend des résumés des ressources clés, des études de cas, une bibliothèque multimédia et les coordonnées des organisations concernées.

En Bref est également disponible en anglais et en espagnol sur le site Internet de BRIDGE ou en version papier auprès de BRIDGE



Dites-nous ce que vous pensez de ce numéro !

Envoyez nos vos commentaires par l'intermédiaire du site Genre et mouvements sociaux

par courriel à l'adresse bridge@ids.ac.uk,

ou écrivez-nous à BRIDGE,

Institute of Development Studies,
University of Sussex,
Brighton,
BN1 9RE,
UK



BRIDGE soutient les efforts déployés dans la sphère politique et sur le terrain en faveur du genre, en termes de plaidoyer et d'intégration transversale, en faisant le lien entre théorie, politique et pratique par une information accessible et variée sur les questions relatives au genre. BRIDGE est un service d'information et de recherche spécialisé sur le genre et le développement et fait partie de l'ensemble des services d'information basés à l'Institute of Development Studies (IDS) au Royaume-Uni.

Téléchargez gratuitement tous nos rapports à l'adresse suivante : <http://www.bridge.ids.ac.uk/>

Ce numéro d'En Bref a été réalisé grâce au soutien financier de l'Agence Suédoise de coopération pour le Développement International (ASDI) et du Ministère du Développement International au Royaume-Uni (DFID). Nos remerciements vont également à la Direction du Développement et de la Coopération en Suisse (DDC) et à l'agence de coopération irlandaise (Irish Aid) pour leur soutien permanent au programme BRIDGE. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les politiques des gouvernements de nos bailleurs de fonds.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Irish Aid
Rialtas na hÉireann
Government of Ireland



Cette publication est sous licence Creative Commons Attribution 3.0 Unported Licence. Cela signifie que vous êtes libres d'en partager et d'en copier le contenu, sous réserve que Bridge et les auteurs originaux soient cités.

Merci à Aurélie Cailleaud pour la traduction française



© Institute of Development Studies 2013.
L'IDS est un organisme de bienfaisance inscrit en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 306371

ISBN 978-1-78118-125-6